

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOisy-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2025-08-12-14**

**Date de convocation : 28 novembre 2025**

**Date d'affichage : 10 décembre 2025**

**MODIFICATION DES POSTES ELIGIBLES AU TELETRAVAIL**

Nombre d'élus : 27

Présents : 21

Représentés : 4

Votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 21**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Delphine FOURCADE, Patrick KOEBERLE, Marie-France AGNOFE, Géraldine LARDENNOIS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Cyrille FREMINET, Dominique SERVAIS, Salvador-Jean LUDENA, Sylvy HAUFF, Marc TIMSIT, Audrey de FORNEL, Jérôme DUVERNOY, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Roch DOSSOU, Dominique JAILLON, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME, Morgane LAMBLIN

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Marie-Hélène HUCHET a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE

Pauline LACLEF a donné pouvoir à Dominique SERVAIS

**Absents : 2**

Loïc FLICHY

Frédéric RAVEAU

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 suscité ;

VU les délibérations n°2020-06-07-07 du 6 juillet 2020 instaurant le télétravail et n°2023-03-07-05 du 3 juillet 2023 portant élargissement des postes éligibles ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 14 novembre 2025 ;

VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 26 novembre 2025,

CONSIDERANT la généralisation du télétravail et ses nombreux avantages, notamment pour l'attractivité de la commune au moment des recrutements ;

CONSIDERANT l'organigramme et l'organisation des services municipaux, ainsi que les recrutements intervenus depuis 2020, il s'avère nécessaire de revoir les postes éligibles au télétravail, dans les conditions votées en juillet 2020 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) **DECIDE** de modifier la liste des postes éligibles au télétravail, comme suit :

<b>Filière ADMINISTRATIVE</b>	
<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Fonction</b>
Attaché territorial	Directrice Générale des Services Responsable des Affaires Juridiques et Assurance Responsable Marchés Publics Responsable Communication
Rédacteur Principal Rédacteur	Comptable Assistant de Gestion comptable – Régisseur Assistante de la Direction Générale
Adjoint Administratif Principal Adjoint Administratif	Responsable à la Culture Chargé d'Urbanisme et droit des sols Gestionnaire Scolaire Assistant marchés publics et Finances Assistant Ressources Humaines Assistante du Maire Responsable de l'urbanisme et de l'Aménagement du Territoire Responsable Ressources Humaines Directeur des Finances Chargé de la communication Gestionnaire Carrière/Paie Assistante des services techniques
<b>Filière TECHNIQUE</b>	
<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Fonction</b>
Ingénieur Territorial	Directeur des Services Techniques
<b>Filière SPORTIVE</b>	
<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Proposition</b>

Éducateur territorial	Responsable Sports et Jeunesse
-----------------------	--------------------------------

- 2) **DIT** que les autres dispositions des délibérations n°2020-06-07-07 et n°2023-03-07-05 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 08 décembre 2025

Le Maire  
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente